

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS DE LA GUERRE

QUESTIONNAIRE <sup>(1)</sup>

à remplir par les Victimes de la Guerre postulant pour un Emploi réservé

(Application de l'Article 8 de la Loi du 30 Janvier 1923)

Renseignements concernant M. *Tourneau Laurent* demeurant à *Chiel sur Acolin Allier*  
 Candidat à l'emploi de *Cantonnier Municipal ville d'Yzeure*

DEMANDES	RÉPONSES	
1. Nom et Prénoms du Candidat.....	<i>Tourneau Laurent</i>	
2. Date de naissance (jour, mois, an) .....	<i>né le 29 août 1894</i>	
3. Lieu de naissance (indiquer dans quel département) .....	<i>à Chiel sur Acolin Allier</i>	
4. Adresse actuelle complète.....	<i>à Chiel sur Acolin Allier</i>	
5. Situation de famille (2).....	Célibataire.....	..
	Marié .....	<i>Oui</i>
	Veuf.....	..
	Divorcé.....	..
6. Combien d'enfants vivants...	1° Au total.....	<i>un enfant</i>
	2° De moins de 18 ans..	<i>deux ans</i>
7. Degré d'instruction (2) .....	Sait lire et écrire.....	<i>sait lire et écrire</i>
	Compter.....	<i>sait compter</i>
	Certificat d'études primaires .....	..
	Autres titres .....	..
8. Situation militaire avant la réforme.....	Classe.....	<i>Classe 1914</i>
	Recrutement n° mat. <sup>la</sup> <i>1728</i> Corps ou Service.....	<i>Recrutement de Montluçon n° mat. <sup>la</sup> 1728</i>
	Grade .....	<i>Caporal, à la 6<sup>ème</sup> Comp<sup>nie</sup> du 139<sup>ème</sup> R. I.</i>
Décorations.....	<i>Médaille Militaire Croix de Guerre</i>	

(1) Le présent questionnaire doit être rempli **entièrement** et écrit de la main de l'intéressé.

(2) Biffer la mention inutile.

DEMANDES

RÉPONSES

9. Etes-vous ancien combattant ?	ancien combattant
Durée de séjour au front.	du 23 mars 1918 au 10 Octobre 1918
10. Réformé.	Définitif
	Temporaire
11. Montant de la pension ou de la gratification.	Mille quatre cent cinquante huit
12. Pourcentage d'invalidité.	60% d'invalidité
13. Nature de l'infirmité.	motif de la réforme et état physique actuel Fracture cuisse gauche raccourcie de 9 cm perte de substance musculaire cuisse droite état physique actuel, marche encore assez difficile.
14. Circonstances dans lesquelles le Militaire a été atteint de la blessure ou de la maladie qui a entraîné son infirmité.	à la suite d'une attaque ennemie le 10 octobre 1918 au bois des Caures Ardennes.
15. Commune de résidence avant la mobilisation (départ).	Chiel sur Moselle
16. Profession exercée avant la guerre.	Cultivateur
17. Profession actuelle.	Cultivateur chez ses beaux-parents
18. Stages accomplis depuis la date de la réforme.	"
19. Etablissements où l'intéressé a travaillé (désigner l'emploi).	"
20. Y a-t-il eu rééducation ?	Dans quels Centres ?
	Dans quels professions ou métiers ?
21. Avez-vous postulé pour d'autres emplois ?	"
22. Avez-vous passé un examen d'aptitude ?	1° Physique
	2° Professionnelle
23. Résultats : Avez-vous été ...	1° Reçu
	2° Classé
24. N° de la liste de classement.	"
N° du classement sur cette liste.	"

DEMANDES

RÉPONSES

25. L'emploi pour lequel vous avez été classé est-il le même que celui sollicité actuellement ?

Sinon, est-il de même catégorie ?

Quel est cet emploi ?

''  
''  
''

A *Chiel sur Andouin*, le *24 Avril* 1924

Certifié exacts les renseignements ci-dessus

Le Candidat,

*Louveau Laurent*

Cadre réservé au Maire

Au Commissaire de Police

1. Moralité : *excellente*

2. Tenue : *Bonne*

3. Observations diverses : *Fera un bon employé*

*Le Maire*

*Cerdas*

AVIS MOTIVÉ

*L.*

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Maire

ou le Commissaire de Police,

C. M. S. Medical

M. Fournier

Réunion du 30 mai 1934

On peut de son physique et analyser ses besoins ainsi que sa qualification  
le candidat est apte à exercer l'emploi qu'il sollicite.



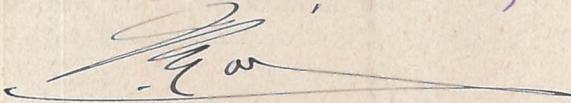
C. M. S. d'aptitude professionnelle

Réunion du 30 mai 1934

La C. M. S. estime que le candidat réunit les conditions  
d'aptitude professionnelle exigées pour remplir l'emploi  
qu'il sollicite.

Le Président,

Les Membres,



**BUREAU DE RECRUTEMENT  
DE MONTLUÇON**

MODÈLE N° 9.

N° matricule du corps : (1) \_\_\_\_\_

Instruction ministérielle  
du 8 juin 1911.

N° m° du recrutement : 1728

**ÉTAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES (2)**

FORMAT { Hauteur.. 0<sup>m</sup> 26  
Largeur.. 0<sup>m</sup> 13

délivré à la demande de Monsieur le Préfet de l'Allier, à Moulins.  
pour consolidation de dossier de demande d'emploi réservé.

NOM : Journeau

PRÉNOMS ET SURNOMS : Laurent

GRADE : caporal

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 29 août 1894, à Chiel,  
canton de Chevaques, département  
de l'Allier, résidant à Chiel,  
canton de Chevaques, département  
de l'Allier. Profession de domestique de culture.  
Fils(3) \_\_\_\_\_ d \_\_\_\_\_ et  
d \_\_\_\_\_, domiciliés  
à \_\_\_\_\_, canton d \_\_\_\_\_,  
département d \_\_\_\_\_.  
Marié le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_  
alors domici-  
liée à \_\_\_\_\_, canton d \_\_\_\_\_,  
département d \_\_\_\_\_.  
du \_\_\_\_\_.

**SIGNALEMENT.**

Cheveux châtain ;  
Yeux châtain ;  
Front moyen et jeune ;  
Nez carré ;  
Visage ovale ;  
Renseignements physionomiques  
complémentaires : \_\_\_\_\_  
Taille : 1 mètre 80 centimètres.  
Taille rectifiée : 1 mètre \_\_\_\_\_ cent.  
Marques particulières : \_\_\_\_\_

NATIONALITE (4) : Française

Jeune soldat (service armé) ou (service auxiliaire) de la classe de 1914, de la subdivision de MONTLUÇON, n° 51 dans le canton de Chevaques, ajourné en 1914. Reconnu apte au service armé en 1914, et classé par le Conseil de revision dans la 1° partie de la liste de recrutement comme (5)

Engagé volontaire pour \_\_\_\_\_ ans, le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_, département d \_\_\_\_\_, (6) \_\_\_\_\_ dans les conditions prévues par (7)

A été classé par le Conseil de revision dans la \_\_\_\_\_° partie de la liste de recrutement de la classe de 19 \_\_\_\_\_ de la subdivision d \_\_\_\_\_, n° \_\_\_\_\_ dans le canton d \_\_\_\_\_

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**

Incorporé au 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie à compter du 16 décembre 1914 arrivé au corps le dit jour Classé Service auxiliaire et maintenu au corps par décision de Monsieur le Général commandant la subdivision de Moulins en date du 21 octobre 1915 suivant avis de la Commission de Réforme de Moulins du 21 octobre 1915 Classé Service armé par la Commission de Réforme de Moulins du 24 février

(1) Corps, service, école, bureau de recrutement. — (2) Mettre « Extrait de l' » lorsque cette pièce n'est pas destinée à l'autorité militaire. — (3) Ne pas porter la filiation lorsque cette pièce n'est pas destinée à l'autorité militaire. — (4) Indiquer, le cas échéant, si le militaire est devenu Français par voie d'option, de naturalisation, de déclaration ou de réintégration. — (5) Compléter suivant le cas, par les mentions : « bon absent », « fils d'étrangers, marche avec la classe de... », « omis de la classe de... », « omis de la classe de... » etc. — (6) Mettre « se trouve » ou « ne se trouve pas ». — (7) Mettre « par la loi du 11 juillet 1892 » ou « par l'article 50 de la loi du 21 mars 1905, § 19 ».

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES (suite).

1916. Passé au 139<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 31 mars 1916 aux armées  
 le 7 avril 1916. **Caporal** le 11 avril 1916. Evacué malade le 24 août  
 1916. Revenu de convalescence et affecté au centre instruction division  
 naire le 22 septembre 1916. Evacué blessé (accident) le 29 octobre 1917. Revenu  
 au centre instruction divisionnaire (aux armées) le 9 décembre 1917. **Dis-  
 paru** le 11 octobre 1918. (Blessé présumé prisonnier). Ramené blessé dans no-  
 tiques le 13 octobre 1918. **Réformé n°1** proposé pour une pension perma-  
 nente (invalidité 60%) décision de la Commission de Réformes de Clermont Ferrand  
 du 22 octobre 1919.

CONDAMNATIONS (1).

DÉDUCTION SUR LA DURÉE DES SERVICES (2) : ..... ans, ..... mois, ..... jours.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne

Antérieur Campagne simple du 16 décembre 1914 au 6 avril 1916

Zone des armées Campagne double du 7 avril 1916 au 24 août 1916

Antérieur Campagne simple du 28 août 1916 au 21 septembre 1917

Zone des armées Campagne double du 22 septembre 1916 au 29 octobre 1917

Antérieur Campagne simple du 2 octobre 1917 au 8 décembre 1917

Zone des armées Campagne double du 9 décembre 1917 au 13 octobre 1918

Antérieur Campagne double (blessé) du 14 octobre 1918 au 13 octobre 1919

Antérieur Campagne triple du 12 octobre 1919 au 22 octobre 1919

Antérieur du 20 au 24 août 1917.

DÉCORATIONS.

Croix de guerre avec étoile de bronze

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

LA DISPONIBILITÉ.	LA 1 <sup>re</sup> RÉSERVE.	LA 2 <sup>e</sup> RÉSERVE.	DATE	CERTIFICAT
			DE LA LIBÉRATION du service militaire.	de BONNE CONDUITE. (4).

(1) Ne porter les condamnations que lorsque cette pièce est destinée à l'autorité militaire.  
 (2) Voir l'article 34 de l'instruction du 8 juin 1911.  
 (3) Le Commandant de recrutement ou le Président du Conseil d'administration.  
 (4) Mettre « Accordé » ou « Refusé ».

A MONTLUÇON, le 7 MAI 1924 19

Charles BERNARD  
 Commandant le Bureau de Recrutement



*Bernard*  
 2.401  
 R.

Chiel sur Beclin le 27 avril 1924

A Monsieur le Prefet de l'Allier

Demande d'un  
emploi reserve n° 4.

Ex. Caporal à la 6<sup>ème</sup> Compagnie du 139<sup>ème</sup> regiment  
d'Inf<sup>rie</sup> appartenant à la classe 1914 du recrutement  
de Montluçon n° matricule 1728 et pensionné de la guerre avec  
60% d'invalidité depuis le 22 octobre 1919 par la Commission de refou  
de Clermont Ferrand pour blessures contractées au cours des hostilités.  
j'ai l'honneur de solliciter, au titre de la loi du 30 janvier 1923,  
l'emploi reserve de la 4<sup>ème</sup> catégorie.

1<sup>o</sup> de Cantonnier Municipal (Ville d'Yzeure)  
je suis né le 29 août 1894, à Chiel sur Beclin département de  
l'Allier et j'habite actuellement à Chiel s. Beclin, arrondissement  
de Moulins, département de l'Allier.  
je suis marié et père d'un enfant de deux ans actuellement  
à ma charge.

En joint à l'appui de ma demande:

- 1<sup>o</sup> Une copie certifiée par le Maire du nombre de mes enfants mineurs
- 2<sup>o</sup> Une copie certifiée exacte par le Maire de ma résidence, sur le taux de  
ma pension de 60%

je desirerais être nommé par ordre de preference dans le département  
de l'Allier ville d'Yzeure, comme Cantonnier Municipal,

Tourneau Laurent  
membre ad<sup>joint</sup> de l'A.G.M.G.  
à Chiel sur Beclin Allier